

Rapport annuel au 31 décembre 2022

INTERBOURSE HERMES FONDS DE PENSION

FONDS D'ÉPARGNE-PENSION BELGE

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A NOMBRE VARIABLE DE PARTS QUI
INVESTIT EN VALEURS MOBILIERES ET EN LIQUIDITES**

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur base du prospectus d'émission courant, accompagné des informations clés pour l'investisseur.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 Organisation du fonds de pension	3
2 Rapport de gestion	5
2.1 Date de lancement et prix de souscription.....	5
2.2 Cotation boursière	5
2.3 Informations aux actionnaires	5
2.4 Vue d'ensemble des marchés	5
2.5 Rapport du commissaire, réviseur agréé	10
2.6 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement	15
2.7 Benchmark.....	17
2.8 Politique suivie pendant l'exercice.....	18
2.9 Politique future.....	28
2.10 Classe de risque	29
2.11 Description des principaux risques auxquels est confrontée la société	30
2.12 Affectation des résultats	30
3 Bilan	31
4 Compte de résultats.....	33
5 Résumé des règles d'évaluation	35
5.1 Résumé des règles	35
5.2 Taux de change	36
6 Composition des avoirs et chiffres-clés.....	37
6.1 Composition des avoirs au 31/12/2022	37
6.2 Changement dans la composition des avoirs de Interbourse Hermes Fonds de Pension 39	
6.3 Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire.....	40
6.4 Return	41
6.5 Frais	41
6.6 Notes aux états financiers	41

1 Organisation du fonds de pension

Siège de la société

Jan Van Rijswijcklaan 178 à 2020 Anvers

Date de constitution de la société

13 février 1987

Statut

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements ne répondant pas aux conditions de la directive 2009/65/CE et régi, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la Loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs et à leurs gestionnaires (Loi OPCA).

Type de gestion

Une société de gestion

Capfi Delen Asset Management S.A. Jan Van Rijswijcklaan 178 2020 Anvers

Conseil d'administration

Mr. Paul De Winter, président

Mr. Michel Buysschaert, administrateur

Mr. Patrick François, dirigeant effectif

Mr. Gregory Swolfs, dirigeant effectif

Mr. Chris Bruynseels, dirigeant effectif

Mr. Gilles Wéra, administrateur

Mr. Vincent Camerlynck, administrateur indépendant

Mr. Alexandre Deveen, administrateur indépendant

Commissaire : Ernst&Young Bedrijfsrevisoren BCBVA, représenté par Mr. Joeri Klaykens.

Politique de rémunération :

La société de gestion de fonds Cadelam a élaboré une politique de rémunération conforme au droit belge et européen. La politique de rémunération impose aux collaborateurs qui pourraient avoir un impact significatif sur le profil de risque de la société (les « Key Identified Staff ») des directives spécifiques. La version actualisée de ce texte, qui décrit le mode de calcul des rémunérations ainsi que l'identité des personnes chargées de les attribuer (et donc aussi la composition du comité de rémunération), est disponible sur demande, sans frais, en version papier ou via le lien <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.

Rémunérations payées par la société de gestion pour l'exercice comptable clos le 31/12/2022 :

- Le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables versées par le gestionnaire à son personnel, le nombre de bénéficiaires et, le cas échéant, chaque montant payé directement par la sicav, y compris l'intéressement aux plus-values (carried interest) :

- Rémunération fixe + variable : € 3.613.083,39

Nombre de bénéficiaires : 17

Sommes payées directement par la sicav : € 0

La redevance administrative appliquée à C+F par la société de gestion fait partie, indirectement, des rémunérations payées par la société de gestion pour l'exercice clos le 30/06/2022.

Cette redevance administrative s'élève, pour l'exercice écoulé, à € 72.692,06 (voir aussi le point IV.D.b. du compte de résultats ci-dessous).

- Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la sicav :

Rémunération des cadres supérieurs : € 0 *

Rémunération des membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque : € 0 *

* : la gestion du portefeuille a été déléguée à Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., succursale belge, raison pour laquelle la société de gestion n'a pas d'influence sur le profil de risque de la sicav.

Modifications intervenues en 2022 et évaluations :

Aucune modification n'est intervenue dans la politique de rémunération dans le courant de 2022. L'évaluation annuelle n'a permis de constater aucune irrégularité dans l'application de la politique de rémunération.

Commissaire, réviseur agréé

Callens, Pirenne, Theunissen & C^o, Réviseurs d'entreprises SCRL civile, Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerpen – représenté par Ken Snoeks réviseur d'entreprise.

Banque dépositaire

KBC Bank S.A., Havenlaan 12, 1080 Bruxelles

Groupe financier promouvant la société d'investissement

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Gestion financière du portefeuille

Capfi Delen Asset Management S.A., Jan Van Rijswijcklaan 178 à 2020 Anvers
Sous-délégation:

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Gestion administrative et comptable

Capfi Delen Asset Management S.A., Jan Van Rijswijcklaan 178 à 2020 Anvers

Service financier

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Distributeurs

La liste des institutions peut être obtenue auprès de la société de gestion.

2 Rapport de gestion

2.1 Date de lancement et prix de souscription

Le fonds d'épargne pension a été lancé le 13 février 1987.

Prix de souscription initiale : 24,79 euro

2.2 Cotation boursière

Les parts du fonds de placement collectif ne sont pas cotées en bourse ni négociées sur un marché réglementé.

2.3 Informations aux actionnaires

Interbourse Hermes Fonds de Pension est un fonds de placement collectif belge qui a été créé le 13 février 1987 pour une durée illimitée en vue de l'épargne pension et reconnu le 21 février 1987 par le Ministre des Finances. Interbourse Hermes Fonds de Pension est administré par la société anonyme "Capfi Delen Asset Management S.A.", Jan Van Rijswijcklaan 178 à 2020 Anvers.

Le prospectus d'émission, le règlement de gestion, le document d'information essentiel, les rapports semestriels et annuels sont disponibles au siège social de la société de gestion.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de remboursement ainsi que tous les rapports aux porteurs d'actions sont publiés dans deux journaux financiers belges, à savoir "De Financieel Economische Tijd" et "L'Echo". Ces données sont également disponibles au siège social de la société.

Les honoraires du réviseur d'entreprise pour sa mission s'élèvent à 3.510,00€ (sans TVA) par compartiment.

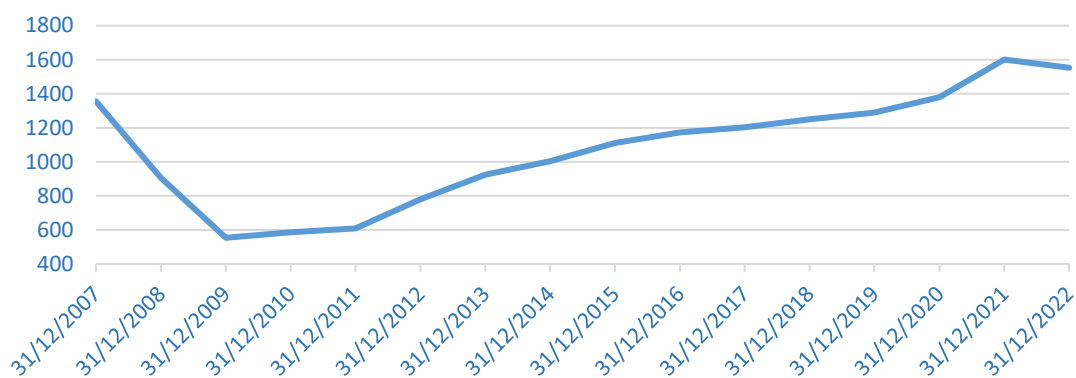
2.4 Vue d'ensemble des marchés

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

États-Unis

La reprise du marché du travail s'est poursuivie en 2022 et le taux de chômage est tombé à moins de 4 %, ramenant le marché au niveau pré-Covid. Le faible taux de chômage a entraîné une pénurie de main-d'œuvre accrue, mais cela ne s'est pas traduit par une forte augmentation des salaires, notamment parce que le taux d'activité s'est également redressé. La hausse des taux d'intérêt (voir ci-dessous) au cours de l'année a eu un effet négatif sur le secteur immobilier, ce qui a entraîné une baisse du nombre de logements neufs pour la première fois depuis 2009, sur une base annuelle. L'année dernière, le secteur de l'énergie aux États-Unis a pu bénéficier de la demande accrue de GNL en raison de la guerre en Ukraine (voir ci-dessous) et réaliser ainsi des bénéfices plus élevés.

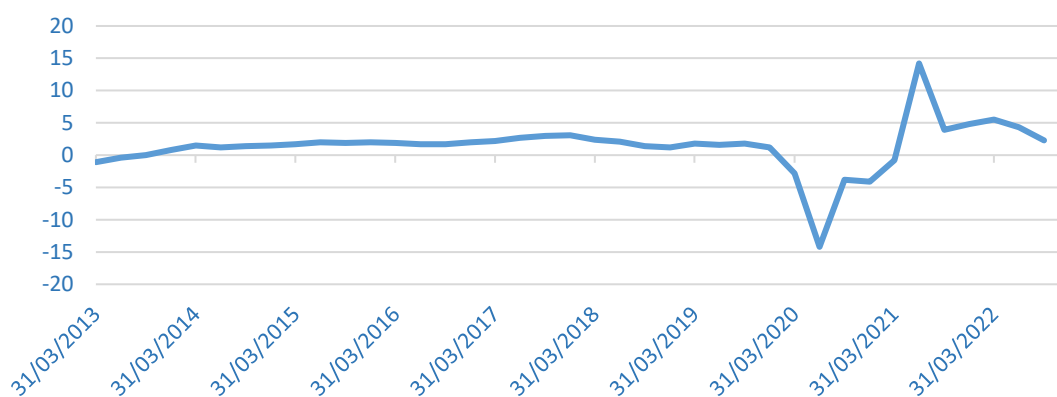
Logements neufs en construction



Europe

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a eu des conséquences majeures pour l'économie européenne. Les sanctions économiques mises en place par l'Europe en réponse à cette invasion ont touché des entreprises de divers secteurs ; elles ont en effet vu une partie de leur marché disparaître et/ou ont rencontré des problèmes d'approvisionnement parce que leurs fournisseurs sont situés en Russie ou en Ukraine. La hausse des prix de l'énergie engendrée par la guerre a également obligé diverses entreprises actives dans des secteurs énergivores à réduire ou même à cesser temporairement leurs activités. La relance économique attendue avec l'atténuation de l'impact du Covid (confinements et problèmes logistiques) s'est dès lors essouffée au fil de l'année : au premier trimestre, la zone euro a connu une croissance de 5,2 %, elle a ensuite ralenti pour s'établir à 4,2 % au deuxième trimestre et à 2,3 % au troisième trimestre.

Croissance du PIB en zone euro

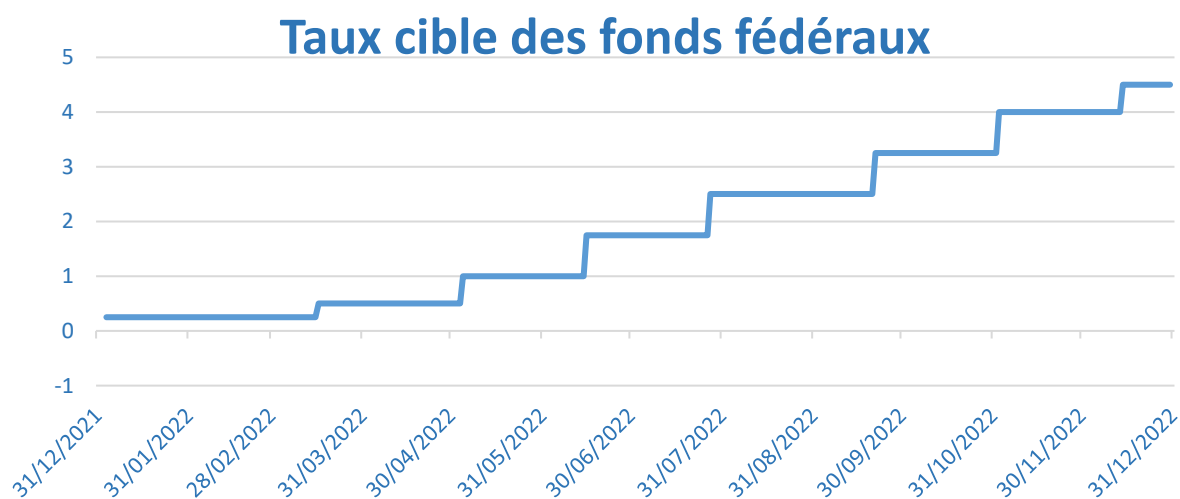


Asie

L'économie chinoise a connu une nouvelle année de croissance inférieure à la moyenne. La politique zéro Covid a entraîné des confinements (souvent longs) dans la plupart des villes. Cette situation a pesé sur la consommation et a souvent entraîné la fermeture d'usines de divers secteurs. Elle a également causé d'importants problèmes de logistique, qui ont entraîné des problèmes d'approvisionnement dans le reste du monde. Outre les effets inhibiteurs de croissance de la politique Covid, les problèmes du secteur immobilier ont également pesé sur l'activité économique. Après des années de forte croissance et de hausse des prix de l'immobilier, le cycle semble s'être inversé en Chine et les ventes de logements sont maintenant en forte baisse. Plusieurs grands groupes immobiliers ont rencontré des difficultés financières au cours de l'année écoulée et le gouvernement chinois tente à présent d'empêcher ces groupes de faire faillite en raison du ralentissement du marché immobilier. En toute fin d'année, la politique Covid stricte a soudainement été inversée et les confinements ont disparu, mais nous n'en constaterons les effets qu'en 2023.

POLITIQUE MONÉTAIRE

L'inflation, qui affichait déjà une tendance à la hausse en raison des problèmes de logistique causés par le Covid, a encore grimpé en 2022 à cause de la guerre en Ukraine et de son effet, dans un premier temps, sur les prix de l'énergie. Les banques centrales, qui jusque-là soutenaient que l'inflation était passagère, ont dû revoir leur opinion en conséquence. La Réserve fédérale, la banque centrale américaine, a procédé à quatre hausses de taux consécutives de 75 points de base et a terminé l'année avec une hausse supplémentaire de 50 points de base, amenant le taux d'intérêt à court terme à 4,5 % fin 2022, après avoir commencé l'année à seulement 0,25 %.



La Banque centrale européenne a également suivi l'exemple américain, non sans une certaine hésitation. Bien que la présidente Christine Lagarde ait annoncé en décembre 2021 qu'une hausse des taux en 2022 était « très improbable », au mois de juillet, la BCE a également commencé à relever son taux d'intérêt, qui était à 0 % depuis des années. Les hausses de taux ont été moins prononcées ici, de sorte que le taux d'intérêt à la fin de l'année n'était que de 2,5 %. La plupart des autres banques centrales occidentales ont suivi l'exemple de la Réserve fédérale et de la BCE, et ont également relevé leurs taux d'intérêt en 2022.

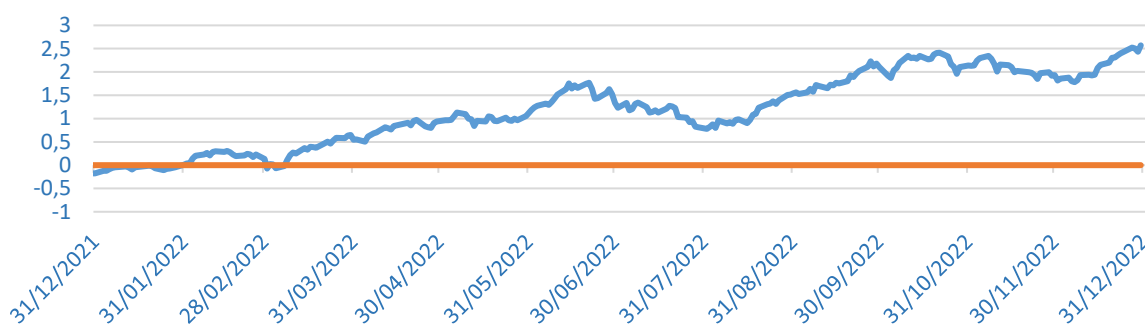
MARCHÉS DES CHANGES

Les États-Unis ont été à l'avant-garde de la lutte contre l'inflation au cours de l'année écoulée et ont considérablement augmenté les taux d'intérêt à court terme. Ces taux d'intérêt plus élevés ont eu un effet positif sur le dollar, qui s'est apprécié par rapport à la plupart des autres devises. Face à l'euro, le dollar s'est renforcé de 1,13 € en début d'année à 1,06 € en fin d'année, une hausse de 6 %.

MARCHÉS OBLIGATAIRES

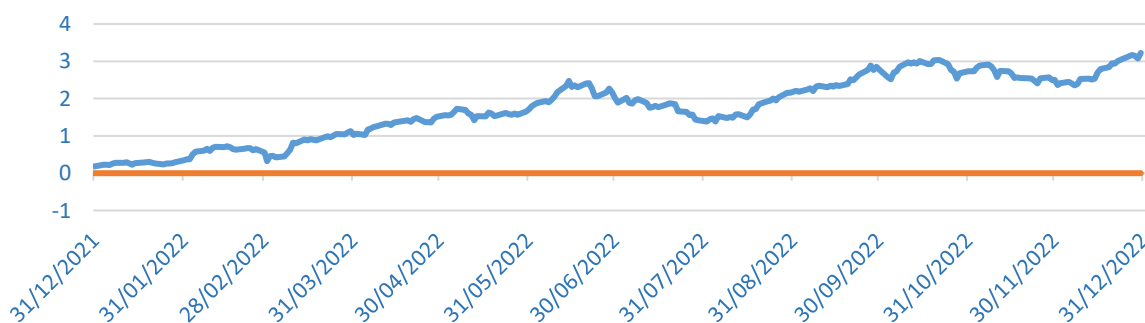
La hausse de l'inflation a eu un effet évident sur les marchés obligataires en 2022. La forte inflation a forcé les banques centrales à relever les taux d'intérêt à court terme (voir la **Politique monétaire**), ce qui a également entraîné une hausse des taux d'intérêt à long terme dans la plupart des pays. En Europe, le taux sur les obligations d'État à 10 ans était encore inférieur à zéro en Allemagne au début de l'année, mais à la fin de l'année, il dépassait déjà 2,5 %.

Taux sur les emprunts d'État allemands à 10 ans, en %



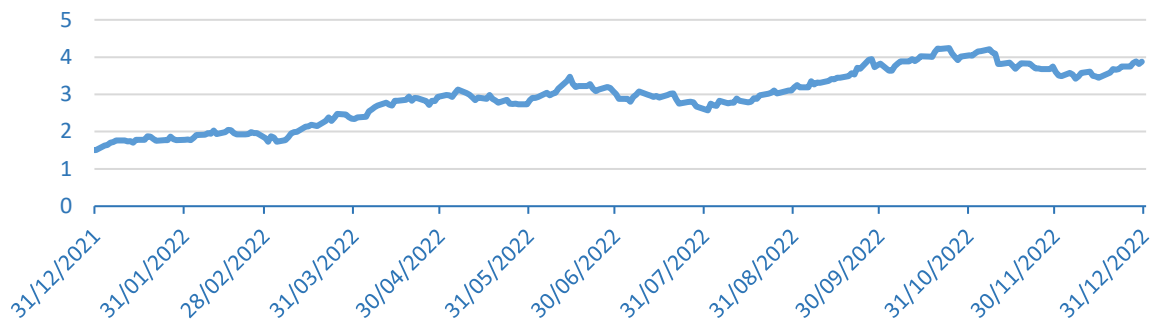
Le taux belge à 10 ans, qui était déjà redevenu positif fin 2021, a également connu une forte hausse et a terminé l'année au-dessus de 3 %.

Taux sur les emprunts d'État belges à 10 ans, en %



Aux États-Unis, où le taux à 10 ans n'est jamais descendu au-dessous de zéro, nous avons vu le taux dépasser 4 % au cours de l'année, pour ensuite reculer légèrement vers la fin de l'année.

Taux sur les emprunts d'État américains à 10 ans, en %



MARCHÉS DES ACTIONS

Après une année faste pour la plupart des marchés boursiers occidentaux en 2021, une performance beaucoup plus faible a suivi en 2022. En début d'année, le début de la guerre en Ukraine avait déjà provoqué une incertitude et une nervosité qui pesaient sur les indices boursiers. Au cours de l'année, les banques centrales ont systématiquement relevé leurs taux d'intérêt (voir la **Politique monétaire**) et cette hausse a pesé sur les valorisations boursières. Les entreprises technologiques, qui, grâce à leur croissance, avaient enregistré de solides performances ces dernières années ont connu une baisse supérieure à la moyenne, notamment parce que l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur leur valorisation était le plus important et que les valorisations de ces actions avaient fortement augmenté ces dernières années. Ainsi, la bourse technologique américaine Nasdaq a chuté de 33,10 %. L'indice américain élargi S&P 500 a limité la baisse à 19,44 %. En Europe, les pertes ont été moins prononcées, mais l'indice européen large Stoxx 600 a également subi une perte de 12,90 %.

2.5 Rapport du commissaire, réviseur agréé



Callens, Vandelanotte & Theunissen
Bedrijfsrevisoren BV
Jan Van Rijswijklaan 10
B-2018 Antwerpen / Anvers
T +32 (0)3 248 50 10
info@callens.be
www.callens.be
www.croweglobal.com

**VERSLAG VAN DE COMMISSARIS
AAN DE ALGEMENE VERGADERING VAN DE INSTELLING
INTERBEURS HERMES PENSIOENFONDS
OPENBAAR GEMEENSCHAPPELIJK BELEGGINGSFONDS NAAR BELGISCH RECHT
OVER HET BOEKJAAR AFGESLOTEN OP
31 DECEMBER 2022**

In het kader van de wettelijke controle van de jaarrekening van Interbeurs Hermes Pensioenfonds openbaar gemeenschappelijk beleggingsfonds naar Belgisch recht ("de instelling"), leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de jaarrekening en de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Dit vormt een geheel en is ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 25 maart 2021, overeenkomstig het voorstel van het bestuursorgaan. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de jaarrekening afgesloten op 31 december 2023. Wij hebben de wettelijke controle van de jaarrekening van Interbeurs Hermes Pensioenfonds openbaar gemeenschappelijk beleggingsfonds naar Belgisch recht uitgevoerd gedurende 2 opeenvolgende boekjaren.

Verslag over de jaarrekening

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de controle uitgevoerd van de jaarrekening van de instelling Interbeurs Hermes Pensioenfonds, openbaar gemeenschappelijk beleggingsfonds naar Belgisch recht, opgesteld op grond van het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel. (Koninklijk Besluit van 10 november 2006 op de boekhouding, de jaarrekening en de periodieke verslagen van bepaalde instellingen voor collectieve belegging met een veranderlijk aantal rechten van deelneming.)

Deze jaarrekening omvat de balans op 31 december 2022 alsook de resultatenrekening van het boekjaar afgesloten op die datum en de toelichting. De netto inventariswaarde van het fonds bestaat uit één compartiment en bedraagt € 34.815.467,36 en het verlies van het boekjaar bedraagt € 8.011.366,09.

Naar ons oordeel geeft de jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en de financiële toestand van de vennootschap per 31 december 2022, alsook van haar resultaten over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel.

Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises / Belgische Wirtschaftsprüfer
Erkend voor de Financiële Instellingen / Agréé pour les Institutions Financières / Für Finanzinstitute anerkannt
Erkend door de Controledienst voor de Ziekenfondsen / Agréé par l'Office de contrôle des mutualités / Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp / Brussels / Hasselt / Kortrijk / Namur / Verviers / Luxembourg (L) / Lille (F)
Audit / Tax / Corporate Finance / Risk / Accounting / IT Audit

Ondernemingsnummer BTW / Numéro d'Entreprise TVA BE 0427.897.088
IBAN: BE92 3200 0214 8723 / BIC: BBRUBEBB





Basis voor het oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's) zoals van toepassing in België. Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie "Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening" van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid.

Wij hebben van het bestuursorgaan en van de aangestelden van de vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

Verantwoordelijkheden van het bestuursorgaan voor het opstellen van de jaarrekening

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen van de jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel, alsook voor de interne beheersing die het bestuursorgaan noodzakelijk acht voor het opstellen van de jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten.

Bij het opstellen van de jaarrekening is het bestuursorgaan verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de vennootschap om haar continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij het bestuursorgaan het voornemen heeft om de vennootschap te liquideren of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze jaarrekening, beïnvloeden.

Bij de uitvoering van onze controle leven wij het wettelijk, reglementair en normatief kader dat van toepassing is op de controle van de jaarrekening in België na. Een wettelijke controle biedt evenwel geen zekerheid omtrent de toekomstige levensvatbaarheid van de vennootschap, noch omtrent de efficiëntie of de doeltreffendheid waarmee het bestuursorgaan de bedrijfsvoering van de vennootschap ter hand heeft genomen of zal nemen. Onze verantwoordelijkheden inzake de door het bestuursorgaan gehanteerde continuïteitsveronderstelling staan hieronder beschreven.



Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- het identificeren en inschatten van de risico's dat de jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien die afwijking het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het doorbreken van de interne beheersing;
- het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de vennootschap;
- het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door het bestuursorgaan gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;
- het concluderen of de door het bestuursorgaan gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de vennootschap om haar continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle-informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de vennootschap haar continuïteit niet langer kan handhaven;
- het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de jaarrekening, en van de vraag of de jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld.

Wij communiceren met het bestuursorgaan onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.



Overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van het bestuursorgaan

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag, van de documenten die overeenkomstig de wettelijke en reglementaire voorschriften dienen te worden neergelegd, voor het naleven van de wettelijke en bestuursrechtelijke voorschriften die van toepassing zijn op het voeren van de boekhouding, alsook voor het naleven van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen, en van de statuten van de vennootschap.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van onze opdracht en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm (herziene versie 2020) bij de in België van toepassing zijnde internationale controlestandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag, bepaalde documenten die overeenkomstig de wettelijke en reglementaire voorschriften dienen te worden neergelegd, alsook de naleving van bepaalde verplichtingen uit het Wetboek van vennootschappen en verenigingen, en van de statuten te verifiëren, alsook verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag

Na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag, zijn wij van oordeel dat dit jaarverslag overeenstemt met de jaarrekening voor hetzelfde boekjaar en is opgesteld overeenkomstig de artikelen 3:5 en 3:6 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen.

In de context van onze controle van de jaarrekening, zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen in de controle, of het jaarverslag een afwijking van materieel belang bevat, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, dienen wij u geen afwijking van materieel belang te melden.

Vermeldingen betreffende de onafhankelijkheid

Ons bedrijfsrevisorenkantoor en ons netwerk hebben geen opdrachten die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de jaarrekening verricht, en ons bedrijfsrevisorenkantoor is in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de vennootschap.



Andere vermeldingen

- Onverminderd formele aspecten van ondergeschikt belang, werd de boekhouding gevoerd in overeenstemming met de in België van toepassing zijnde wettelijke en bestuursrechtelijke voorschriften.
- Wij dienen u geen verrichtingen of beslissingen mede te delen die in overtreding met de statuten of het Wetboek van vennootschappen en verenigingen, zijn gedaan of genomen.
- De resultaatverwerking, die aan de algemene vergadering wordt voorgesteld, stemt overeen met de wettelijke en statutaire bepalingen.

Digitaal ondertekend
door Ken Snoeks
(Signature)
Datum: 15/03/2023
13:35:43

Callens, Vandelanotte
Commissaris
Vertegenwoordigd door
Ken Snoeks
Bedrijfsrevisor

2.6 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement

Le Fonds de Pension Hermes Interbourses est un grand portefeuille de titres, contenant des actions et autres valeurs assimilables, des obligations et autres titres de créances, des emprunts hypothécaires, compte à vue et à terme. Le capital du fonds est la copropriété des participants, mais par indivis.

Depuis la Loi du 17 mai 2004 adaptant, en matière d'épargne pension, le Code des impôts sur les revenus 1992, la politique d'investissement de Hermès Fonds de pension doit respecter les règles d'investissement suivantes :

- 20% au plus de l'actif total peut être investi en une monnaie autre que l'euro

- 75% au plus de l'actif total peut être investi en obligations, autres titres de créances, emprunts hypothécaire et dépôts, conformément aux modalités suivantes :
 - dont 100% de cette proportion peut être investi en titres émis ou certifiés par un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE)
 - dont 40% de cette proportion peut être investi en titres ayant une échéance de plus d'un an émis par des entreprises ou les pouvoirs publics originaire d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE) et/ou dans des dépôts en Euro ou dans la monnaie d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE) ayant une échéance de plus d'un an auprès d'une institution de crédit, reconnue et soumise à l'autorité de contrôle de cet Etat membre
 - dont 40% de cette proportion peut être investi en titres d'une monnaie d'un Etat non-membre de l'EEE, émis ou certifiés par cet Etat. Ou en un actif ayant une échéance de plus d'un an et émis par des entreprises ou les pouvoirs publics originaire d'un Etat non-membre de l'EEE. Ou en des dépôts monétaires avec un échéance de plus d'un an et émis en une monnaie d'un Etat non-membre de l'EEE et émis par des institutions de crédit reconnue et contrôlé par une autorité de contrôle de cet Etat.

- 75% au plus de l'actif total peut être investi en actions et autres valeurs assimilables dont la mesure ou:
 - maximum 70% de cette proportion peut être investi en titres (cotés sur un marché réglementé) d'un Etat membre de l'EEE avec une capitalisation en bourse de plus de 3.000.000.000 euros.
 - maximum 30% de cette proportion peut être investi en titres (cotés sur un marché réglementé) d'un Etat membre de l'EEE avec une capitalisation en bourse de moins de 3.000.000.000 euros .
 - maximum 20% peut être investi en titres de sociétés de droit d'un Etat non-membre de l'EEE, qui ne sont pas exprimés en Euro ou autre monnaie d'un Etat du EEE, et qui sont cotés sur un marché réglementé surveillé par les autorités publics d'un Etat membre de l'OCDE.

- maximum 10% de liquidités en Euro ou dans une monnaie d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le fonds vise à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour but d'atteindre un objectif environnemental ou social. Le fonds n'a pas désigné d'indice comme index de référence. En conséquence, le fonds est qualifié de produit au sens de l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur le développement durable dans le secteur financier (« SFDR »).

D'une part, le gestionnaire vise à n'investir que dans des sociétés qui soit par la nature de leur activité ont une influence limitée sur le climat, soit ont une direction qui fait des efforts suffisants pour atténuer les risques liés au climat auxquels l'entreprise est exposée, comme les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution de l'eau. D'autre part, le gestionnaire vise à n'investir que dans des entreprises ayant une bonne gestion et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises à haut risque concernant, entre autres, la fraude future, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Cependant, le fonds n'a pas pour but de réaliser un investissement durable qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou à la réalisation d'un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le fonds promeut, et auxquelles doit répondre l'ensemble de la sélection, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du fonds comme suit :

1. **Screening négatif**:. Pour l'application de la politique d'exclusion, il est fait référence à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus
2. **Intégration ESG**:. En plus des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, le bénéfice, les marges et les parts de marché des sociétés dans lesquelles le fonds investit, le gestionnaire analyse également les paramètres non financiers des investissements potentiels et existants du fonds. Pour cela, le gestionnaire s'appuie sur des données spécialisées provenant du fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG Sustainalytics. La méthodologie sur laquelle la notation ESG est calculée est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus. Sur la base de la notation fournie, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du fonds.

Le principe de "Best in Class/ Worst in Class" est d'application ::

- Les entreprises les plus performantes en termes de notation de risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (à l'exclusion de celles déjà exclues en fonction du secteur ou sur la base de la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien) avec une note de risque ESG de 29,99 ou moins (c'est-à-dire jusqu'à et y compris « risque moyen ») et pour lesquelles il n'y a pas eu d'incidents controversés de niveau 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes en termes de gestion des risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises ayant une cote de risque ESG de 40 ou plus (c'est-à-dire « risque grave ») et/ou où un ou plusieurs incidents controversés de niveau 5 se sont produits
- Les entreprises qui n'appartiennent pas au « Best in Class » ni au « Worst in Class » sont toujours traitées selon une procédure de délibération manuelle. Concrètement, il s'agit d'entreprises dont la note de risque ESG est comprise entre 29,99 et 40 (soit « à haut risque ») et/ou où se sont produits un ou plusieurs incidents controversés de niveau 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont évaluées au cas par cas. Dans un tel cas, le gestionnaire ESG effectue une analyse ESG objective, indépendante de toute caractéristique financière favorable, s'assurant que chaque produit financier à délibérer reçoit un traitement égal (lire : aussi strict) en termes d'ESG.
- Dans le cas plutôt improbable où une notation de risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, une approche mosaïque doit être suivie. Les informations liées à l'ESG sur l'entreprise doivent être collectées auprès d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site Internet de l'entreprise,...) afin d'estimer les risques ESG.

- Les nouveaux investissements sont toujours pré-vérifiés pour la cote de risque ESG et le score de controverse. Les positions existantes sont vérifiées au moins une fois par trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que les positions existantes ne sont plus acceptables sur la base de la notation de risque ESG, elles seront supprimées du fonds. Plus d'informations sur la politique d'intégration sont disponibles sur www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg.

En plus de l'exclusion, le score ESG est intégré intégralement dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection et la sécurité des données et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes ESG importants se concentrent sur un sujet, ou un ensemble de sujets connexes, qui nécessitent un ensemble commun d'initiatives de gestion ou un type de surveillance similaire. Par exemple, les thèmes du recrutement des collaborateurs, du développement, de la diversité, de l'engagement et des relations de travail relèvent tous de la thématique ESG matérielle du capital humain. L'évaluation des thèmes ESG importants se fait au niveau du sous-secteur et est progressivement mise à jour par Sustainalytics et intégrée dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, les sujets ESG importants peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, il est fait référence au point « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus.
4. La bonne gouvernance est envisagée de deux manières ; grâce à l'analyse de la conformité au Pacte mondial des Nations Unies, les contrevenants flagrants à la bonne gouvernance sont exclus du portefeuille (voir politique d'exclusion). Grâce à l'intégration et à l'engagement, la bonne gouvernance est incluse en tant que paramètre dans le processus d'investissement. Si cela s'avère insuffisant, il peut être décidé de ne pas investir dans un investissement particulier.
5. Le gestionnaire évalue le respect de la méthodologie de sélection dans le cadre du processus d'investissement.

Plus d'informations sur la politique ESG ; les sources des données sur la base desquelles sont prises les décisions d'investissement présentant des caractéristiques environnementales ou sociales ; une explication de ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants prédéfinis pour répondre aux caractéristiques écologiques et sociales et la fréquence de l'évaluation pour savoir si les actifs sélectionnés répondent toujours aux critères contraignants sont disponibles sur www.dierickxleys.be

2.7 Benchmark

Le fonds est géré de manière active

Le fonds n'est pas géré sur base d'un indice de référence

2.8 Politique suivie pendant l'exercice

Le portefeuille d'Interbeurs Hermes Pensioenfonds est composé d'actions, d'obligations et d'une quantité aussi limitée que possible de liquidités, destinée en premier lieu à compenser les éventuelles sorties. L'objectif est de trouver un bon équilibre entre risque et rendement via un portefeuille d'actions et d'obligations de qualité supérieure. Le long terme est privilégié à cet égard.

Le portefeuille est investi presque en permanence à raison de 60-75 % en actions. Il comprend également un volet d'au moins 20 % en obligations, respect du cadre légal sur la répartition des actifs obligés.

En voici les grandes lignes.

- Maximum 75 % en obligations.
 - Une fraction de 20 % minimum de cette catégorie doit être investie en titres d'État européens. Pas de limitation sur les titres d'État d'émetteurs de l'EEE
 - Maximum 40 % en obligations privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs de l'EEE
 - Maximum 40 % en obligations d'État, privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs hors de l'EEE
- Maximum 75 % en actions. Pour cette catégorie, les règles suivantes s'appliquent :
 - 70 % maximum peuvent être investis en capitalisations de marché de plus de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 30 % maximum peuvent être investis en capitalisations de marché de moins de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 20 % maximum peuvent être investis en actions d'émetteurs hors de l'EEE
- 10 % maximum peuvent être investis en liquidités dans des devises de pays de l'EEE.
- Au minimum 80 % du portefeuille doivent être investis en euros.

Performance



Interbeurs Hermes Pensioenfonds est géré activement, ce qui signifie que les performances ne sont pas comparées à un « benchmark » ou indice de référence. Le fonds affiche un rendement de -18,48 % sur l'année 2022.

Pour la première cotation de l'année, le compartiment a atteint un nouveau record historique de valeur nette d'inventaire. À mesure que les taux d'intérêt à long terme ont continué d'augmenter – résultat du changement de ton des banquiers centraux qui ont petit à petit manifesté leur volonté de contrer l'inflation avec vigueur –, les prix des actions et des obligations ont baissé. Parmi les actions, les valeurs de croissance, qui prospèrent grâce à des taux d'intérêt (extrêmement) bas, ont particulièrement souffert. Leurs bénéfices sont reportés à une date lointaine. Intégrer ces bénéfices à des taux d'intérêt plus élevés dans le prix de l'action d'aujourd'hui, entraîne des valeurs actuelles nettement inférieures. Les taux d'intérêt sur les échéances plus courtes ayant notamment fortement augmenté en prévision d'une hausse des taux à court terme, les cours du portefeuille obligataire du compartiment ont également fortement baissé, malgré la durée limitée de 4,03 ans en début d'année et de 3,53 ans en fin d'année. Les prix ont en outre connu un pic significatif au début du conflit en Ukraine. La flambée des prix du pétrole et surtout du gaz qui a suivi continue de miner l'économie. Les prix des céréales ont également connu de fortes fluctuations, entraînant la hausse continue des prix des denrées alimentaires. Au cours du printemps, il est devenu tout à fait évident que les banques centrales couraient derrière l'inflation et qu'elles allaient devoir redoubler d'efforts pour l'endiguer. Mais la rapidité du durcissement annoncé a fait craindre à la plupart des observateurs économiques une récession économique, ce qui n'a surtout pas fait du bien aux cours des actions plus sensibles à la conjoncture et aux actions de valeur. Cette dernière catégorie n'a été redécouverte par les investisseurs que depuis l'année dernière, après une quinzaine d'années. Les prix des matières premières ont rapidement baissé, le cuivre et le bois en tête. En conséquence, les entreprises des secteurs des matières premières et de l'acier ont enregistré une baisse.

Sofina et Brederode, grandes vedettes l'année dernière, ont cette année enregistré une forte baisse. Les portefeuilles d'investissement de ces deux entreprises sont fortement axés sur le capital-investissement, un segment de marché qui connaît de grandes difficultés cette année en raison de la hausse des taux d'intérêt, qui rend plus difficile la mobilisation de capitaux, et de la baisse des valorisations. Le secteur technologique, traditionnellement en croissance, n'a plus les faveurs des investisseurs en raison de la hausse des taux d'intérêt. Les bénéfices élevés du secteur sont escomptés pour l'avenir. Plus le taux d'intérêt est élevé, plus la valeur actuelle de ces flux de trésorerie est faible. ASML Holding est la principale victime. L'industrie est traditionnellement plus sensible à la conjoncture. En raison des craintes accrues de récession, Aalberts et Schneider Electric ont fortement diminué.

Les cours obligataires ont connu une forte baisse à certains moments. D'une part, en raison des taux d'intérêt plus élevés sur les obligations d'État, d'autre part, parce qu'en raison des craintes accrues de récession, le différentiel de taux d'intérêt entre les obligations d'entreprise et les obligations d'État a augmenté.

Au second semestre, les investisseurs sont restés suspendus aux décisions des banques centrales. Ces dernières ont resserré progressivement leur politique, la Réserve fédérale la première. La Banque centrale européenne s'étant abstenue d'agir pendant un certain temps encore, le dollar américain a atteint la parité pour la première fois en vingt ans.

Au fur et à mesure que la Banque centrale européenne a également annoncé une politique plus stricte, la situation s'est inversée et le dollar a de nouveau baissé.

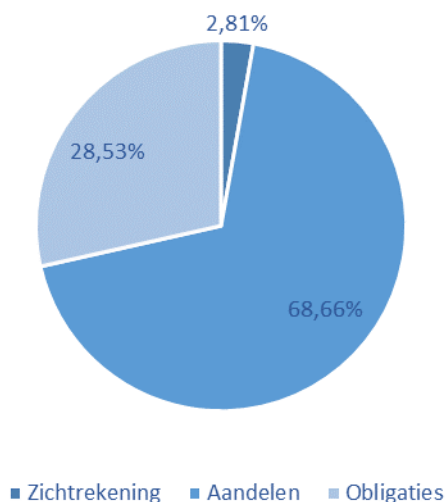
En raison du resserrement de la politique des banques centrales, les craintes d'un atterrissage (plus) brutal de l'économie ont augmenté.

Le gestionnaire du fonds n'a procédé à aucun ajustement de la stratégie d'investissement en actions et en obligations décrite ci-après.

Préférant ne pas s'aligner sur le sentiment des investisseurs, le gestionnaire conserve un portefeuille investi en permanence à 70 % environ en actions, avec une allocation qui vise la qualité à un prix raisonnable, comme décrit ci-dessous.

Répartition des actifs

Interbeurs Hermes: verdeling activa



À l'issue du premier semestre de l'année 2022, l'allocation était la suivante :

- 28 % en obligations. La répartition dans cette catégorie est la suivante :
 - 27 % en titres d'État européens
 - 37 % en obligations privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs de l'EEE
 - 37 % en obligations d'État, privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs hors de l'EEE
- 69 % en actions. La répartition dans cette catégorie est la suivante :
 - 67 % en capitalisations de marché de plus de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 17 % en capitalisations de marché de moins de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 16 % en actions d'émetteurs hors de l'EEE
- 3 % en liquidités.
- 86 % du portefeuille étaient investis en euros.

Portefeuille d'actions

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

De manière générale, les gestionnaires s'inspirent des sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le fonds n'ait lui-même une influence majeure sur l'évolution des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises qui valent plus d'un milliard d'euros en bourse.

Les entreprises de cette sélection restreinte sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

La stratégie ESG (Environnement, Social et Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas à des critères de durabilité prédéfinis. D'autre part, les informations pertinentes sur le plan ESG sont toujours intégrées dans les analyses des entreprises, car elles peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières escomptées.

Les gestionnaires adoptent une politique d'investissement durable au titre de laquelle les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique aux actions, obligations et/ou autres produits financiers.

Vient ensuite l'application d'un certain nombre de paramètres qualitatifs. Les entreprises bénéficieront idéalement d'un avantage concurrentiel, aussi désigné par le terme anglais « moat » (« douve »). Cette métaphore fait référence aux douves profondes qui protégeaient les châteaux médiévaux des assaillants. Grâce à un tel « moat », les entreprises peuvent tenir la concurrence à distance dans certaines circonstances. Dans un contexte normal en effet, toute entreprise dont le service ou le produit connaît le succès sera confrontée après un certain temps à une concurrence qui viendra réduire ses marges initialement élevées. Certaines entreprises parviennent toutefois à maintenir leur avantage concurrentiel. C'est notamment le cas des actifs incorporels tels que les brevets ou les marques. Un brevet protégera de longues années durant une entreprise contre les copies de son invention. Une marque forte est un autre actif incorporel qui incite les consommateurs à payer davantage pour le produit ou service, ce qui gonfle les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base des coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service à prix plus avantageux, ce qui incitera les consommateurs à vous choisir. Un volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui crée un avantage (qui s'alimente lui-même !) sur la concurrence. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté à changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il aura tendance à rester fidèle à son fournisseur, même si ce dernier augmente ses prix par la suite.

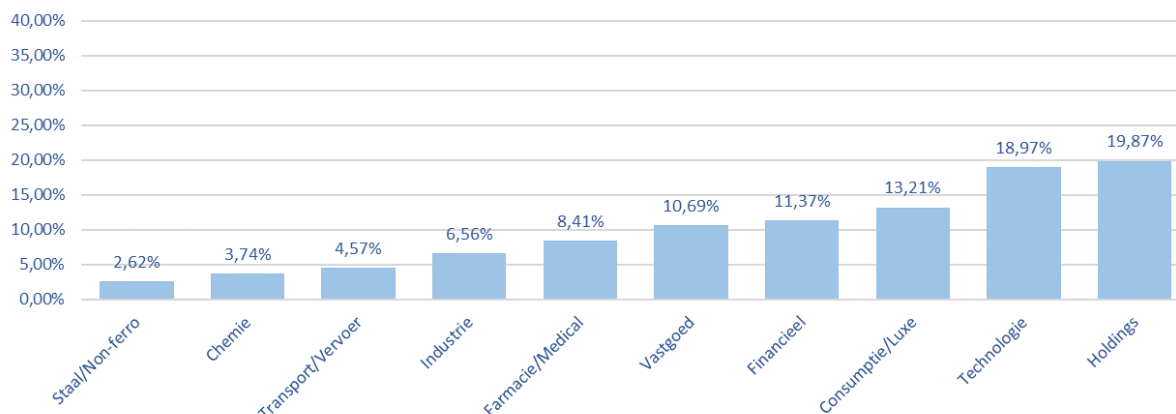
Cependant, même la meilleure entreprise du monde peut être surévaluée. C'est pourquoi les gestionnaires comparent le cours de l'action à la valeur intrinsèque qu'ils calculent. Seules les actions de bonne qualité et dont le prix est raisonnable sont incluses dans la sélection. Autrement dit, la qualité à un prix raisonnable.

Les principaux mouvements du portefeuille sont la conséquence de l'obligation de maintenir un certain ratio entre les différentes catégories d'actions et d'obligations. En raison de la forte baisse des marchés boursiers, un certain nombre d'actions sont passées de la catégorie « capitalisation de marché au sein de l'EEE > 3 milliards d'euros » à la catégorie « capitalisation de marché de l'EEE < 3 milliards d'euros », ce qui a obligé le gestionnaire à vendre certaines petites capitalisations dans un marché en baisse et à acheter des grandes capitalisations à la place (bien que dans le même marché en baisse).

Vers la fin de l'année, le mouvement inverse a eu lieu et ce sont les actions affichant une capitalisation de marché de plus de 3 milliards d'euros au sein de l'EEE qui menacent de crever le plafond.

Répartition sectorielle du portefeuille d'actions

Interbeurs Hermes: sectorverdeling aandelenportefeuille



Malgré la chute des sociétés d'investissement Sofina et Brederode, ainsi que la vente de d'Ieteren, les sociétés d'investissement représentent toujours le secteur le plus important du portefeuille.

Voici les principaux changements dans le portefeuille d'actions :

Nouvelles positions dans le portefeuille d'actions

Ferrari

Ferrari est une entreprise fondée en Italie en 1947 par Enzo Ferrari, constructeur de voitures de course. Enzo Ferrari a d'abord constitué une écurie de Formule 1 à succès puis, dans les années qui ont suivi, a commencé à produire aussi des voitures de sport pour les particuliers. En 1969, Fiat a pris une participation majoritaire dans Ferrari et, fin 2015, Ferrari a de nouveau été scindée et introduite en bourse séparément.

Répartition du chiffre d'affaires :

- Voitures et pièces détachées (74 % du chiffre d'affaires) : divers modèles de voitures GT (32 %), sport (64 %) et séries spéciales (4 %) et leurs pièces détachées.
- Sponsoring, commerce et marque (15 %) : recettes provenant de la Formule 1 et de divers produits dérivés de Ferrari, y compris les ventes sous licence.
- Moteurs (8 %) : Ferrari fournit des moteurs à Maserati
- Autres (3 %)

GPW

La Warsaw Stock Exchange (WSE) est la société faîtière de la bourse de Varsovie.

Comme tout opérateur boursier, la société gagne de l'argent grâce aux transactions sur titres. Il s'agit essentiellement de transactions portant sur des actions, des obligations, des certificats (électricité et gaz), ainsi que sur des droits de propriété, des contrats à terme et des produits dérivés. Une autre partie de ses revenus est constituée de la vente de données (commerciales), de la vente d'indices (benchmarks) (Wibor) et des droits d'admission à la cote des sociétés cotées.

Actuellement, 427 sociétés sont cotées à la WSE, avec une capitalisation boursière totale de 1 250 milliards de PLN (270 milliards d'euros). L'indice le plus connu est le WIG 20, qui regroupe les 20 plus grandes entreprises de Pologne.

Moncler

Moncler est un fabricant de vêtements, connu entre autres pour ses vestes (d'hiver et de ski) et ses vêtements de sport. La gamme a été progressivement étendue. L'entreprise est entrée en bourse le 16 décembre 2013. Initialement française, elle a été rachetée par l'Italien Remo Ruffini, qui en est le CEO et possède environ un quart de l'entreprise par l'intermédiaire de Ruffini Partecipazioni Srl. L'entreprise vend ses produits principalement par l'intermédiaire de ses enseignes monomarkes et d'une boutique en ligne. Ses articles sont aussi vendus dans de grands magasins multimarques et boutiques en ligne multimarques.

UCB

UCB est une société biopharmaceutique belge connue pour ses produits tels que le médicament antiallergique Zyrtec et le médicament contre l'épilepsie Keppra. Les brevets de ces deux médicaments très efficaces ont expiré il y a quelque temps, ouvrant la porte à une concurrence féroce des médicaments génériques. UCB a compensé cette concurrence en lançant un trio de médicaments à succès : Cimzia (contre la maladie de Crohn, la polyarthrite rhumatoïde), Vimpat (contre l'épilepsie) et Neupro (contre la maladie de Parkinson, entre autres) (UCB désigne souvent ce dernier trio de médicaments par l'abréviation « CVN »). Mais pour ces médicaments aussi, l'expiration des brevets approche (ou est déjà arrivée). Heureusement, plusieurs nouveaux médicaments (« next generation ») sont en cours de développement et présentent un potentiel considérable. Il s'agit notamment du Briviact (épilepsie) et surtout du Bimzelx (bimekizumab - psoriasis).

Melexis

Melexis conçoit, développe, teste et commercialise des semi-conducteurs intégrés avancés, principalement destinés à l'industrie automobile. L'entreprise vend ses produits à une clientèle mondiale d'intégrateurs de systèmes automobiles. Voici un aperçu des principaux produits de Melexis :

- Les produits à effet Hall, qui détectent la densité des champs magnétiques. Ils sont principalement utilisés pour la reconnaissance des mouvements et des positions.
- Les capteurs de pression, qui mesurent la pression ou l'accélération. Les informations de ces capteurs déterminent, par exemple, l'ouverture de l'airbag.
- Les RF ou radiofréquences, qui sont utilisées, entre autres, pour l'accès sans clé ou pour le contrôle permanent de la pression des pneus.
- L'électronique optique, qui comprend notamment des capteurs responsables de la régulation du système climatique.

Melexis compte 1 500 travailleurs dans 19 pays.

L'Oréal

L'Oréal conçoit, produit et commercialise des cosmétiques comme le mascara, le brillant à lèvres, le fond de teint, le fard à paupières, le rouge à lèvres, les produits de soins cutanés, capillaires et corporels, et les parfums. Voici une sélection parmi ses nombreuses marques fortes : L'Oréal Paris, L'Oréal Professionnel, Garnier, Maybelline New York, Kérastase, Biotherm, Cacharel, Diesel Parfum, Giorgio Armani Parfum and Cosmetics, Guy Laroche, Helena Rubinstein, Lancôme, Ralph Lauren Fragrances, Yves Saint Laurent Beauté, Vichy...

<i>Répartition</i>	<i>des</i>	<i>ventes</i>	<i>par</i>	<i>produit :</i>
Produits professionnels :	10,4 %	(Kérastase, notamment,	pour les salons de coiffure)	
Produits de consommation :	43,9 %	(Elsève, Garnier, produits grand public commercialisés dans les supermarchés,	par exemple)	
L'Oréal Luxe :	34,1 %	(notamment, Lancôme, Kiehl's, commercialisés dans les magasins dans les aéroports,	par exemple)	
Cosmétiques actifs :	11,6 %	(notamment, Vichy, commercialisés en pharmacie)		

VGP

VGP est une entreprise familiale belge spécialisée dans le développement et la gestion de biens immobiliers logistiques et semi-industriels dans des emplacements stratégiques, qu'elle vend ensuite à des coentreprises ou qu'elle loue elle-même par le biais de baux à long terme. Le modèle d'entreprise est entièrement intégré, ce qui signifie que VGP prend en charge chaque étape de la chaîne de valeur : l'achat du terrain de développement, la conception du projet, l'appel d'offres, la coordination des travaux de construction, la location finale et la gestion du bien. La société a été fondée en 1998 et s'est initialement concentrée exclusivement sur le développement immobilier en République tchèque. Depuis, VGP est active dans 16 pays européens, dont l'Allemagne, la République tchèque, l'Espagne, les Pays-Bas et la Slovaquie. Elle emploie quelque 360 travailleurs à temps plein. Fin 2021, VGP disposait d'une réserve de terrains d'environ 10,94 millions de m².

VGP comprend trois segments :

Développement immobilier : Ce segment représente l'activité principale de VGP et comprend le résultat du développement de nouveaux projets immobiliers logistiques ou industriels légers. À cette fin, le promoteur dispose d'une vaste réserve de terrains avec des parcelles stratégiquement situées qui sont idéales pour les projets logistiques. Tout au long du processus de développement, le locataire final est déjà impliqué afin que le bien réponde assurément à ses exigences spécifiques. Les biens servent généralement à des activités telles que le stockage, l'assemblage, le reconditionnement et le traitement final de marchandises.

Activités d'investissement : Ce segment comprend les bénéfices de l'entreprise résultant de la location des biens immobiliers logistiques livrés, à la fois la partie directement détenue par VGP et la partie proportionnelle des différentes coentreprises.

Gestion des biens immobiliers et des actifs : Ce segment comprend des activités telles que la maintenance des installations techniques dans et autour des bâtiments, la gestion des déchets, l'entretien des jardins autour des bâtiments, la gestion complète des travaux de rénovation des bâtiments et la fourniture de services de location.

Accenture

Le département de conseil du grand cabinet comptable Arthur Andersen a été scindé en 1989 sous le nom d'Andersen Consulting. A la suite d'un différend avec Arthur Andersen, le nom a été changé en 2001 pour devenir Accenture (« Accent on the future »). La société est entrée en bourse plus tard au cours de cette même année. Accenture est active à l'échelle mondiale, avec environ 700 000 employés. Elle fournit des conseils et des services à la majorité des plus grandes entreprises du monde. Accenture fournit une large gamme de services de conseil et d'externalisation (informatiques) dans les domaines suivants : stratégie d'entreprise, stratégie technologique, conseil en gestion, marketing digital, analyse, services informatiques, recherche et développement, services cloud, etc.

Scission de Brookfield Corp & Brookfield Asset Management

Brookfield Corporation est un gestionnaire d'actifs canadien spécialisé dans les actifs alternatifs tels que le capital-investissement, les infrastructures, les énergies renouvelables, l'immobilier et la réassurance. L'entreprise gère une gamme de fonds et investit également par l'intermédiaire de quatre filiales cotées : Brookfield Infrastructure Partners, Brookfield Renewable Energy Partners, Brookfield Business Partners et Brookfield Reinsurance Partners. De plus, Brookfield détient une participation majoritaire dans Oaktree, un gestionnaire d'actifs spécialisé dans la dette d'entreprises en difficulté. L'ensemble du groupe gère quelque 750 milliards de dollars d'actifs et emploie environ 180 000 personnes dans 100 bureaux répartis dans 30 pays. Brookfield investit sur le long terme et son approche est axée sur la valeur ; elle recherche donc des actifs de qualité qu'elle peut acquérir à un prix inférieur à la valeur intrinsèque. En investissant également ses propres ressources dans les actifs sous-jacents, l'entreprise garantit que ses intérêts sont alignés sur ceux de ses clients. *Les activités de gestion d'actifs ont été récemment transférées dans une entité cotée distincte (Brookfield Asset Management). Brookfield Corporation a conservé une part de 75 %.*

Portefeuille d'actions

Barco

Barco conçoit et développe des systèmes de visualisation tels que des moniteurs, des murs vidéo, des projecteurs, des écrans LED, des systèmes de traitement d'images, etc. pour un très large éventail de secteurs (soins de santé, pétrole et gaz, automobile, défense, aéronautique, médias, cinéma numérique). La répartition géographique des ventes est la suivante :

- Amérique : 39,5%
- EMEA : 37,1%
- Asie : 23,4%

Capgemini

Capgemini est une multinationale B2B française dont le siège est situé à Paris. Le groupe emploie environ 265 000 personnes dans le monde et est coté sur Euronext Paris, où il fait également partie du prestigieux indice CAC 40.

Capgemini propose principalement des services aux entreprises tels que le conseil, l'externalisation, la transformation numérique et d'autres services techniques. Les entreprises se tournent vers Capgemini pour obtenir des conseils afin de renforcer leur position stratégique sur le marché ou pour mettre en œuvre des processus d'analyse et d'amélioration au niveau de leurs activités opérationnelles.

Les actions Capgemini ont été vendues, car la valorisation n'était plus en adéquation avec les attentes de croissance.

D'Ieteren

D'Ieteren Group est une société d'investissement bruxelloise qui regroupe actuellement quatre activités :

- D'Ieteren Auto (100 %), le plus grand distributeur automobile en Belgique avec une part de marché d'environ 23 %. Il distribue les véhicules du groupe Volkswagen tels que Volkswagen, Audi, Bentley, Porsche, Bugatti, Lamborghini, Seat et Skoda.
- Belron (50,01 %), le leader mondial de la réparation et du remplacement de vitrage automobile à travers 15 marques (dont Carglass) et qui opère dans 40 pays.
- TVH Parts (40 %), un fournisseur de pièces détachées pour chariots élévateurs à fourche, machines industrielles, de construction et agricoles basé à Waregem.
- Moleskine (100 %), qui conçoit et vend des carnets de notes.

Fagron

Fagron (anciennement Arseus) est la division interentreprises d'Omega Pharma qui a été scindée fin 2007. L'entreprise s'est progressivement séparée de ses activités (secondaires) pour se concentrer pleinement sur son activité principale : les préparations magistrales pour la pharmacie.

Open Text

L'Université de Waterloo au Canada a fondé l'entreprise dérivée Open Text Corporation en 1991. Les fondateurs Frank Tompa, Timothy Brax et Gaston Gonnet ont développé une technologie permettant d'effectuer certaines tâches de recherche ciblées (organisation, structuration, indexation) dans des données textuelles.

Open Text se décrit comme une « société de gestion de l'information » qui propose des logiciels et des services pour apporter une valeur ajoutée stratégique en termes de données et de contenu à ses clients. Pour le moment, les produits de la société sont principalement proposés sous la forme d'une formule d'abonnement qui procure des revenus annuels récurrents pour la société. (Software as a Service ou SAAS en abrégé)

Open Text offre essentiellement une plateforme de travail (cloud) pour la gestion de documents et de données proposant diverses options d'intégration avec des tiers (SAP, Microsoft, AWS, etc.). C'est ce que l'on appelle l'ECM (gestion du contenu d'entreprise). Les principaux avantages de ces types de systèmes de gestion de documents résident dans le fait que les employés peuvent travailler plus rapidement, entre autres parce que les données sont automatiquement lues dans les différents fichiers et que des fichiers standardisés, moins sujets aux erreurs, sont créés.

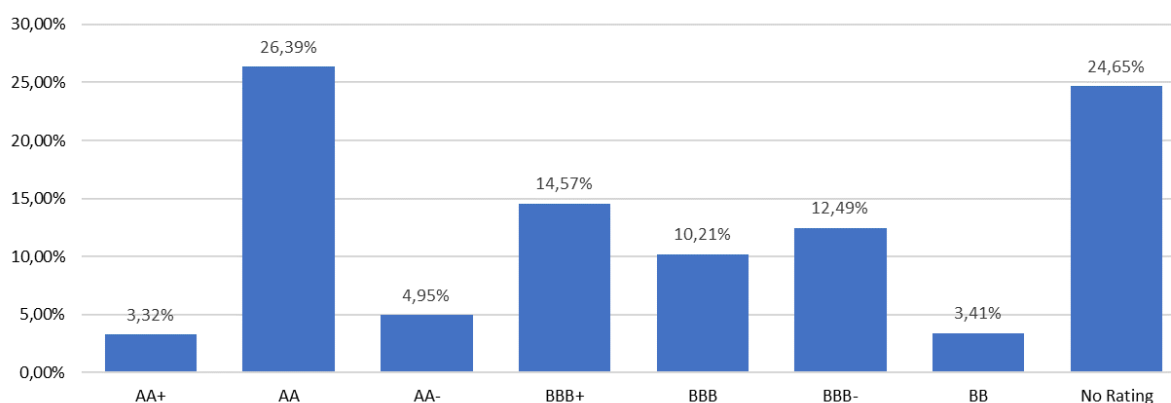
La société applique une stratégie de buy and build : elle reprend le plus souvent de jeunes entreprises de logiciels et intègre leur technologie dans un ensemble plus vaste avec des fonctionnalités supplémentaires. Open Text est devenue une sorte de guichet unique pour la numérisation des processus de travail des entreprises et des gouvernements.

Roche Holding

Roche est l'une des plus grandes sociétés pharmaceutiques au monde. Son siège social est établi en Suisse, mais la société opère dans le monde entier. Roche a été fondée en 1896. Ce fabricant de préparations de vitamine C est devenu une société pharmaceutique axée à la fois sur les médicaments et les diagnostics (y compris les tests Corona). Il s'agit de l'un des plus importants fournisseurs de traitements contre le cancer. La société possède la société de biotechnologie américaine Genentech. Les familles Hoffmann et Oeri détiennent environ la moitié des actions, tandis que Novartis détient environ un tiers des actions.

Portefeuille d'obligations

Interbeurs Hermes: obligatieportefeuille verdeling rating



Le portefeuille d'obligations est composé d'obligations d'entreprises ainsi que d'un nombre aussi réduit que possible d'obligations d'État. Le gestionnaire n'est pas tenu à une notation minimale. Il sélectionne les débiteurs sur la base de critères stricts :

- Solvabilité : de préférence au minimum 30 %
- Couverture des charges d'intérêts par les liquidités brutes : de préférence au moins 3
- Dettes nettes par rapport aux liquidités brutes : de préférence maximum 3
- De préférence des entreprises qui génèrent des flux de trésorerie disponibles.
- L'évolution de ces facteurs dans le temps.

Après la publication des résultats et des nouvelles importantes, le dossier est examiné.

Au besoin, une obligation peut être vendue avant l'échéance. Le gestionnaire limite ainsi à un minimum absolu les pertes de crédit.

35 % du portefeuille obligataire sont constitués de titres BBB, soit traditionnellement la limite inférieure des obligations qualifiées « Investment grade » dans le secteur financier.

Environ un quart est constitué d'obligations d'entreprises sans notation. Les critères énumérés ci-dessus garantissent que la qualité de ce portefeuille correspond à celle des obligations notées BBB.

La duration du portefeuille obligataire est passée de 4,03 ans fin 2021 à 3,53 ans au terme de l'année 2022. La duration donne une indication du rapport risque/potentiel à escompter lors des importantes fluctuations de taux. Un exemple : si le taux du marché grimpe de 1 % par rapport au niveau actuel pendant une courte période, le portefeuille obligataire perd 4 % de sa valeur à cause de cette évolution du taux. Le rendement courant du portefeuille obligataire est passé de 0,84% à 3,99%. Le rendement courant indique le rendement généré par le portefeuille obligataire. Le résultat final dépend de l'évolution des taux, des devises comme le dollar, ainsi que des changements au niveau de l'aversion pour le risque des investisseurs. Ce dernier facteur est reflété par l'écart de taux entre les obligations de notation BBB et AAA. En raison de la situation économique actuelle, la probabilité de faillites augmente, creusant encore plus les écarts de taux d'intérêt.

Nouvelles positions dans le portefeuille :

Diverses obligations

- € Neste 25/03/2021-2028 0,75 %
- € VGP 17/01/2022-2030 2,25 %
- € Medtronic 07/03/2019-2027 1,125 %
- € Bekaert 25/10/2019-2026 2,75 %

Positions abandonnées

Diverses obligations

- € Expedia 03/06/2015-2022 2,50 % : remboursé anticipativement
- € Cofinimmo 25/03/2015-2022 1,929 % : remboursé à l'échéance finale
- € Harman Finance 27/05/2015-2022 2 % : remboursé anticipativement
- € Priceline 03/09/2014-2024 2,375 % : vendu en raison d'un rendement résiduel trop faible
- € VGP 21/09/2016-2023 3,90 % : vendu pour profiter du rendement plus élevé de l'obligation VGP 2030
- € Deceuninck 08/12/2015-2022 3,75 % : remboursé à l'échéance finale
- € Fromageries Bel 18/04/2017-2024 1,5 % : vendu en raison d'un rendement résiduel trop faible

2.9 Politique future

Actions

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille restera à environ 70 % du total investi selon les critères de sélection énumérés dans la politique.

Obligations

Le gestionnaire privilégie une combinaison saine d'obligations d'État et d'obligations d'entreprises de bonne qualité, afin que le portefeuille obligataire constitue un tampon pour le portefeuille d'actions. Les monnaies et débiteurs faibles seront évités pour minimiser les risques.

Liquidités

La position en liquidités restera maintenue à un niveau minimum ; elle sert à compenser les sorties.

2.10 Classe de risque

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Un indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du fonds, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du fonds. L'indicateur est basé sur la volatilité du fonds et se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Le chiffre le plus récent est repris dans l'informations clés pour l'investisseur dans le paragraphe « Profil de risque et de rendement ».

Interbourse Hermes Fonds de Pension se situe dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7.

2.11 Description des principaux risques auxquels est confrontée la société

(Information dont la publication est requise en vertu de l'article 96 du Code des sociétés).

Les risques auxquels est confrontée la société diffèrent selon la politique d'investissement de chaque compartiment. Vous trouverez ci-dessous, pour chaque compartiment de la société, un tableau récapitulatif des différents risques. L'évaluation du profil de risque de chaque compartiment se base sur la recommandation de l'association belge des Asset Managers, qu'il est possible de consulter sur son site Internet www.beama.be :

	INTERBOURSE HERMES FONDS DE PENSION
Risque de marché	ELEVE
Risque de crédit	MOYEN
Risque de dénouement	FAIBLE
Risque de liquidité	FAIBLE
Risque de change	FAIBLE
Risque de conservation	NEANT
Risque de rendement	ELEVE
Risque de concentration	FAIBLE
Risque sur le capital	NEANT
Risque de flexibilité	NEANT
Risque d'inflation	MOYEN
Facteurs externes	FAIBLE
Risque de durabilité	FAIBLE

Conformément à l'article 3:6 du code des sociétés, il y a lieu de communiquer également ce qui suit:

- Le bilan et le compte de résultat présentent une image fidèle du développement et des résultats de l'organisme de placement collectif. Le tableau ci-dessus décrit les principaux risques et sources d'incertitude auxquels est confronté l'organisme de placement collectif.
- Depuis 2022 (février-mars) les marchés financiers furent impactés par la guerre en Ukraine provoquant la chute des marchés boursiers. Cela aura un impact sur le compartiment de Hermes Fonds de Pension de plus ou moins 0,98%.
- Pour une analyse des circonstances susceptibles d'influencer sensiblement l'évolution de l'organisme de placement collectif, le lecteur est renvoyé au paragraphe « Politique future » dans le rapport de gestion décrit ci-dessous, par compartiment.
- L'organisme de placement collectif n'effectue aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement.
- L'organisme de placement collectif ne dispose pas de succursales.
- Lors de la fixation et de l'application des règles de valorisation, on part toujours de l'hypothèse de la continuité de l'activité de l'organisme de placement collectif, même si le bilan affiche une perte reportée ou si le compte de résultat affiche une perte pendant deux exercices comptables consécutifs.
- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif mentionné dans le prospectus donne un aperçu de la maîtrise des risques.
- Les éventuels conflits d'intérêt ou événements spéciaux sont décrits ci-dessous dans le rapport, dans le paragraphe « Notes » de chaque compartiment.

2.12 Affectation des résultats

Le résultat des fonds de pension est toujours capitalisé.

3 Bilan

Section 1re. - Schéma du bilan

TOTAL ACTIF NET

I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a. Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés "embedded"
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés "embedded"
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
 - b. OPC à nombre fixe de parts
 - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés

III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
 - a. Montants à recevoir
 - b. Avoirs fiscaux
 - c. Collatéral
 - d. Autres
- B. Dettes
 - a. Montants à payer (-)
 - b. Dettes fiscales (-)
 - c. Emprunts (-)
 - d. Collatéral (-)
 - e. Autres (-)

V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autres

VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- D. Produits à reporter (-)

TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- D. Résultat de l'exercice (du semestre)

	31/12/22 en EUR	31/12/21 en EUR
TOTAL ACTIF NET	34.815.467,36	44.131.421,54
I Actifs immobilisés	0,00	0,00
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	33.883.328,22	44.187.932,26
A. Obligations et autres titres de créance	9.571.710,51	11.300.369,60
a. Obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés "embedded"		
b.2. Sans instruments financiers dérivés "embedded"		
B. Instruments du marché monétaire	299.991,00	1.509.325,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	23.108.705,91	29.780.062,88
a. Actions	902.920,80	1.595.689,50
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		2.485,28
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
III Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A. Créances		
B. Dettes		
IV Créances et dettes à un an au plus	9.324,45	12.268,33
A. Créances	9.754,45	81.076,91
a. Montants à recevoir		
b. Avoirs fiscaux		
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-430,00	-68.808,58
a. Montants à payer (-)		
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collatéral (-)		
e. Autres (-)		
V Dépôts et liquidités	983.904,32	27.308,03
A. Avoirs bancaires à vue	983.904,32	27.308,03
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		
VI Comptes de régularisation	-61.089,63	-96.087,08
A. Charges à reporter	108.900,79	119.341,16
B. Produits acquis	-169.990,42	-215.428,24
C. Charges à imputer (-)		
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34.815.467,36	44.131.421,54
A. Capital	42.705.273,57	36.345.291,86
B. Participations au résultat	121.559,88	-628.505,29
C. Résultat reporté	0,00	0,00
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-8.011.366,09	8.414.634,97

Section 2. - Postes hors bilan

I	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
	A. Collatéral (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
II	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
III	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus		
IV	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
V	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
VI	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00

4 Compte de résultats

	31/12/22 en EUR	31/12/21 en EUR
Section 3. - Schéma du compte de résultats		
I Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-8.360.926,68	8.258.185,51
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-1.423.691,32	-129.732,18
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés "embedded"		
b.2. Sans instruments financiers dérivés "embedded"		
B. Instruments du marché monétaire	-21.919,00	-45.398,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-6.608.877,05	7.888.356,03
b. OPC à nombre fixe de parts	-598.510,80	218.882,18
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières	527,24	-438,65
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	291.544,25	326.516,13
II Produits et charges des placements	969.799,97	902.898,87
A. Dividendes	797.463,78	706.179,27
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	220.538,70	251.452,39
b. Dépôts et liquidités	-1.974,14	-3.255,51
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-46.228,37	-53.477,28
F. Autres produits provenant de placements		2.000,00
III Autres produits	0,00	0,00
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres		
IV Coûts d'exploitation	-620.239,38	-746.449,41
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-12.005,36	-14.328,07
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-9.371,93	-9.584,84
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-279.864,41	-336.786,55
b. Gestion administrative et comptable	-72.692,06	-87.477,03
c. Rémunération commerciale	-207.172,37	-249.309,52
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)		
H. Services et biens divers (-)	-6.604,24	-7.191,08
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-32.204,31	-40.821,55
K. Autres charges (-)	-324,70	-950,77
Produits et charges de l'exercice	349.560,59	156.449,46
SOUS-TOTAL II + III + IV	349.560,59	156.449,46

V	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-8.011.366,09	8.414.634,97
VI	Impôts sur le résultat	0,00	0,00
VII	Résultat de l'exercice (du semestre)	-8.011.366,09	8.414.634,97

Section 4. - Affectations et prélèvements

I.	Bénéfice (Perte) à affecter	-7.889.806,21	7.786.129,68
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent		
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-8.011.366,09	8.414.634,97
c.	Participations au résultat perçues (Participations au résultat versées)	121.559,88	-628.505,29
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	-7.889.806,21	-7.786.129,68
III.	Bénéfice à reporter (Perte à reporter)	0,00	0,00
IV.	(Distribution des dividendes)	0,00	0,00

5 Résumé des règles d'évaluation

5.1 Résumé des règles

La détermination de la valeur de l'actif, du passif et du compte de résultat se fait selon les dispositions régies dans l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts à la façon suivante :

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers assurant des cotations permanentes de cours acheteurs et vendeurs, ce sont les cours acheteurs actuels formés sur ce marché qui sont retenus pour procéder à l'évaluation ; s'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur ;
- b) Si le cours acheteur actuel ou le cours vendeur actuel ne sont pas disponibles, c'est le prix de la transaction la plus récente qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction ;
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y font ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaire ;
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à condition que ces techniques utilisent au maximum des données de marché, soient conformes aux méthodes économiques communément acceptées pour l'évaluation d'instruments financiers et soient régulièrement calibrées et testées quant à leur validité en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché qui portent sur l'élément du patrimoine concerné. Il convient également de tenir compte, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements;
- e) Sans préjudice du traitement des intérêts courus les actifs et passifs suivants sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus:
 - 1) les avoirs à vue sur des établissements de crédit
 - 2) les engagements en compte courant envers de établissements de crédit
 - 3) les montants à recevoir et à payer à court terme, autres que ceux concernant des établissements de crédit
 - 4) les avoirs fiscaux et dettes fiscales
 - 5) les autres dettes
- f) Les créances à terme qui ne sont pas représentées par de valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociable, sont évaluées à leur juste valeur sur base du cours de clôture;

- g) Les contrats d'option sur actions ou indice d'action sont évalués sur base de la juste valeur de leur prime. Les différences résultant des variations de valeur des primes des contrats d'option sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée. En cas d'exercice des contrats d'option, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. En cas de clôture du contrat sans exécution, la prime originale payée ou reçue est imputée comme réduction de valeur réalisée ou plus-value réalisée. Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants doivent être portées dans les postes hors bilan.
- h) Les contrats à terme, tels que les futures, les forward rate agreements et les exchange rate agreements sont traités comme suite ;
 Les montants notionnels de ces contrats doivent être portés dans les postes hors bilan. Par montant notionnel d'un future, il faut entendre la taille du contrat (lotsize), multipliée par, d'une part, la valeur d'achat ou de vente convenue de l'instrument sous-jacent et d'autre part, le nombre de contrat achetés ou vendus. Ce montant est adapté dans les postes hors bilan en cas de modification du nombre de contrats de future.
 Les variations de valeur (variation margin) sont portées, d'une part, au compte de résultats et, d'autre part, au bilan, sous les postes concernés qui sont subdivisés en fonction de l'instrument sous-jacent.
 Les dépôts de garantie en matière de futures (initial margin) constituent des garanties financières et doivent, par conséquent, être comptabilisé et évalués ainsi.

Pour obtenir l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de la Société.

5.2 Taux de change

	31/12/2022	31/12/2021
1 EUR	1,0705 USD	1,1370 USD
	0,98956 CHF	1,03752 CHF
	4,6852 PLN	4,5869 PLN
	11,1604 SEK	10,2938 SEK

6 Composition des avoirs et chiffres-clés

6.1 Composition des avoirs au 31/12/2022

Dénomination	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% en possession fonds	% Portefeuille	% Actif Net
I. valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés							
Actions et autres valeurs assimilables à des actions							
Actions							
Allemagne							
BAYERISCHE MOTOREN WERKE-PRF	5.000	EUR	79,55	397.750,00		1,17%	1,14%
FRESENIUS SE & CO KGAA	24.500	EUR	26,25	643.125,00		1,90%	1,85%
			Total	1.040.875,00		3,07%	2,99%
Autriche							
IMMOFINANZ AG	36.000	EUR	11,62	418.320,00		1,23%	1,20%
			Total	418.320,00		1,23%	1,20%
Belgique							
ACKERMANS & VAN HAAREN	7.325	EUR	160,20	1.173.465,00		3,46%	3,37%
AGEAS	18.926	EUR	41,42	783.914,92		2,31%	2,25%
GIMV NV	15.600	EUR	44,00	686.400,00		2,03%	1,97%
IMMOBEL	393	EUR	45,00	17.685,00		0,05%	0,05%
KBC ANCORA	24.574	EUR	42,12	1.035.056,88		3,05%	2,97%
MELEXIS	6.292	EUR	81,00	509.652,00		1,50%	1,46%
SOFINA	3.800	EUR	205,60	781.280,00		2,31%	2,24%
SOLVAY SA	9.522	EUR	94,46	899.448,12		2,65%	2,58%
TINC COMM VA	18.750	EUR	12,50	234.375,00		0,69%	0,67%
UCB SA	9.690	EUR	73,56	712.796,40		2,10%	2,05%
VGP	1.250	EUR	77,80	97.250,00		0,29%	0,28%
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	100.000	EUR	6,62	661.500,00		1,95%	1,90%
			Total	7.592.823,32		22,41%	21,81%
Canada							
BROOKFIELD ASSET MGMT-A	4.342	USD	28,67	116.286,91		0,34%	0,33%
BROOKFIELD CORP	17.370	USD	31,46	510.471,93		1,51%	1,47%
			Total	626.758,84		1,85%	1,80%
Etats-Unis							
ACCENTURE PLC-CL A	975	USD	266,84	243.035,03		0,72%	0,70%
ACTIVISION BLIZZARD INC	2.544	USD	76,55	181.917,98		0,54%	0,52%
ALPHABET INC-CL C	8.400	USD	88,73	696.246,61		2,05%	2,00%
CHECK POINT SOFTWARE TECH	2.000	USD	126,16	235.702,94		0,70%	0,68%
CISCO SYSTEMS INC	8.000	USD	47,64	356.020,55		1,05%	1,02%
MICROSOFT CORP	2.412	USD	239,82	540.351,09		1,59%	1,55%
NEWMONT CORP	14.202	USD	47,20	626.188,14		1,85%	1,80%
SS&C TECHNOLOGIES HOLDINGS	5.000	USD	52,06	243.157,40		0,72%	0,70%
			Total	3.122.619,74		9,22%	8,97%
France							
KERING	1.540	EUR	475,50	732.270,00		2,16%	2,10%
L'OREAL	823	EUR	333,60	274.552,80		0,81%	0,79%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1.875	EUR	679,90	1.274.812,50		3,76%	3,66%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6.700	EUR	130,72	875.824,00		2,58%	2,52%
			Total	3.157.459,30		9,32%	9,07%
Italie							
MONCLER SPA	18.000	EUR	49,50	891.000,00		2,63%	2,56%
			Total	891.000,00		2,63%	2,56%
Luxembourg							
BREDERODE	10.000	EUR	108,60	1.086.000,00		3,21%	3,12%
EUROFINS SCIENTIFIC	9.900	EUR	67,06	663.894,00		1,96%	1,91%
			Total	1.749.894,00		5,16%	5,03%
Pays-bas							
AALBERTS NV	19.343	EUR	36,23	700.796,89		2,07%	2,01%
ASML HOLDING NV	1.750	EUR	503,80	881.650,00		2,60%	2,53%
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	17.113	EUR	22,60	386.753,80		1,14%	1,11%
EXOR NV	15.309	EUR	68,30	1.045.604,70		3,09%	3,00%
FERRARI NV	3.500	EUR	200,20	700.700,00		2,07%	2,01%

				Total	3.715.505,39		10,97%	10,67%
Pologne								
WARSAW STOCK EXCHANGE	45.000	PLN	35,52	341.159,40			1,01%	0,98%
			Total	341.159,40			1,01%	0,98%
Suède								
INTRUM AB	39.998	SEK	126,20	452.290,92			1,33%	1,30%
			Total	452.290,92			1,33%	1,30%
OPC à nombre fixe de parts								
Qui ne répondent pas à la directive 2009/65/CEE et qui sont publiés à la liste de FSMA								
CARE PROPERTY INVEST	30.270	EUR	15,76	477.055,20	0,1101%		1,41%	1,37%
COFINIMMO	5.088	EUR	83,70	425.865,60	0,0154%		1,26%	1,22%
			Total	902.920,80			2,66%	2,59%
Total actions et autres valeurs assimilables à des actions				24.011.626,71			70,87%	68,97%
Obligations et autres titres de créance								
Obligations								
Obligations d'état et obligations garanties d'état								
Belgique								
BELGIUM KINGDOM (EUR) 0% 20-27 22.10	600.000	EUR	87,1270%	522.762,00			1,54%	1,50%
OLO 72 2,6% 14-24 22.06	380.000	EUR	99,6700%	378.746,00			1,12%	1,09%
OLO 74 0,8% 15-25 22.06	1.000.000	EUR	95,3790%	953.790,00			2,81%	2,74%
OLO 77 (EUR) 1% 16-26 22.06	500.000	EUR	94,2160%	471.080,00			1,39%	1,35%
			Total	2.326.378,00			6,87%	6,68%
Obligations privés								
Belgique								
ATENOR GROUP S (EUR) 3,4% 21-27 08.02	400.000	EUR	87,4750%	349.900,00			1,03%	1,01%
BARRY CALLEBAUT (EUR) 2,375% 16-24 24.05	370.000	EUR	98,4730%	364.350,10			1,08%	1,05%
BEKAERT SA (EUR) 2,75% 19-26 25.10	200.000	EUR	97,4820%	194.964,00			0,58%	0,56%
IMMOBEL SA (EUR) 3% 21-28 12.05	375.000	EUR	90,7960%	340.485,00			1,00%	0,98%
KINOPOLIS GROUP (EUR) 2,9% 17-27 15.12	500.000	EUR	81,5280%	407.640,00			1,20%	1,17%
UCB SA (EUR) 1% 21-28 30.03	400.000	EUR	78,9850%	315.940,00			0,93%	0,91%
VGP NV (EUR) 2,25% 22-30 17.01	500.000	EUR	65,3430%	326.715,00			0,96%	0,94%
VGP NV (EUR) 3,5% 18-26 19.03	130.000	EUR	93,5260%	121.583,80			0,36%	0,35%
			Total	2.421.577,90			7,15%	6,96%
Canada								
ALIMEN COUCHE (EUR) 1,875% 16-26 06.05	500.000	EUR	92,1090%	460.545,00			1,36%	1,32%
			Total	460.545,00			1,36%	1,32%
Emirates Arabes								
EMIRATES TELECOM (EUR) 2,75% 14-26 18.06	500.000	EUR	97,3320%	486.660,00			1,44%	1,40%
			Total	486.660,00			1,44%	1,40%
Etats-Unis								
ALPHABET INC (USD) 1,1% 20-30 15.08	450.000	USD	78,3410%	329.317,61			0,97%	0,95%
DANAHER CORP (EUR) 2,5% 20-30 30.03	300.000	EUR	92,3930%	277.179,00			0,82%	0,80%
DOVER CORP (EUR) 0,75% 19-27 04.11	500.000	EUR	85,4830%	427.415,00			1,26%	1,23%
MANPOWERGROUP (EUR) 1,75% 18-26 22.06	100.000	EUR	93,6100%	93.610,00			0,28%	0,27%
PVH CORP (EUR) 3,125% 17-27 15.12	300.000	EUR	90,6380%	271.914,00			0,80%	0,78%
THERMO FISHER (EUR) 1,45% 17-27 16.03	500.000	EUR	91,7570%	458.785,00			1,35%	1,32%
WALGREENS BOOT (EUR) 2,125% 14-26 20.11	500.000	EUR	92,4110%	462.055,00			1,36%	1,33%
			Total	2.320.275,61			6,85%	6,66%
Finlande								
STORA ENSO OYJ (EUR) 2,5% 18-28 21.03	300.000	EUR	93,1120%	279.336,00			0,82%	0,80%
			Total	279.336,00			0,82%	0,80%
Irlande								
SMURFIT KAPPA (EUR) 1,5% 19-27 15.09	350.000	EUR	89,1240%	311.934,00			0,92%	0,90%
			Total	311.934,00			0,92%	0,90%
Luxembourg								
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 1,125% 19-27 07.3	400.000	EUR	90,5240%	362.096,00			1,07%	1,04%
MOHAWK CAPITAL (EUR) 1,75% 20-27 12.06	300.000	EUR	89,7400%	269.220,00			0,79%	0,77%
			Total	631.316,00			1,86%	1,81%
Suède								
INTRUM AB (EUR) 3,5% 19-26 15.07	400.000	EUR	83,4220%	333.688,00			0,98%	0,96%

	Total	333.688,00	0,98%	0,96%
	Total obligations et autres titres de créance	9.571.710,51	28,25%	27,49%
Instruments du marché monétaire				
Instruments du marché monétaire d'état et garanties d'état				
Belgique				
OLO 68 2,25% 13-23 22.06	300.000	EUR 99,9970%	299.991,00	0,89%
	Total		299.991,00	0,89%
	Total instruments du marché monétaire		299.991,00	0,89%
	Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		33.883.328,22	100,00%
II. Dépôts et liquidités				
Avoirs bancaires à vue				
Delen Private Bank		EUR	974.903,90	2,80%
Delen Private Bank		USD	9.000,42	0,03%
	Total dépôts et liquidités		983.904,32	2,83%
III. Débiteurs et créditeurs divers				
			9.324,45	0,03%
IV. Autres				
			-61.089,63	-0,18%
V. Total de l'actif net				
			34.815.467,36	100,00%

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille)

Allemagne	3,07%
Autriche	1,23%
Belgique	39,97%
Canada	3,21%
Émirates arabes	1,44%
États-Unis	16,06%
Finlande	0,82%
France	9,32%
Irlande	0,92%
Italie	2,63%
Luxembourg	7,03%
Pays-Bas	10,97%
Pologne	1,01%
Suède	2,32%
Total	100,00%

Répartition des devises

(en pourcentage du portefeuille)

EUR	85,62%
PLN	1,01%
SEK	1,33%
USD	12,04%
Total	100,00%

Répartition sectorielle: voir aussi 2.7 ci-dessus graphique 'sectorverdeling aandelenportefeuille'.

6.2 Changement dans la composition des avoirs de Interbourse Hermes Fonds de Pension

Taux de rotation	Semestre 1	Semestre 2	Exercice complet
Achats	6.480.387,58	859.492,41	7.339.879,99
Ventes	6.783.950,86	1.478.831,27	8.262.782,13
Total 1	13.264.338,44	2.338.323,68	15.602.662,12
Souscriptions	514.793,15	607.546,91	1.122.340,06
Remboursements	1.604.082,68	822.845,47	2.426.928,15
Total 2	2.118.875,83	1.430.392,38	3.549.268,21
Moyenne de référence de l'actif net total	40.337.005,20	35.340.432,46	37.838.718,83
Rotation	27,63%	2,57%	31,85%

Taux de rotation corrigé			
	Semestre 1	Semestre 2	Exercice complet
Achats	6.480.387,58	859.492,41	7.339.879,99
Ventes	6.783.950,86	1.478.831,27	8.262.782,13
Total 1	13.264.338,44	2.338.323,68	15.602.662,12
Souscriptions	514.793,15	607.546,91	1.122.340,06
Remboursements	1.604.082,68	822.845,47	2.426.928,15
Total 2	2.118.875,83	1.430.392,38	3.549.268,21
Moyenne de référence de l'actif net total	40.337.005,20	35.340.432,46	37.838.718,83
Proportion entre les actifs autres que des dépôts et liquidités et l'actif net total	97,32%	97,32%	97,32%
Rotation corrigée	27,03%	2,61%	31,25%

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel et annuel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période, l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Dierickx, Leys & Cie Private Bank SA. ayant son siège à 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44-46, qui assure le service financier.

6.3 Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		
	Souscriptions	Remboursements	Fin de période
	Cap.	Cap.	Cap.
2020	6.900,119	11.216,904	195.299,242
2021	7.962,750	28.435,531	174.826,461
2022	5.069,904	10.719,581	169.176,784

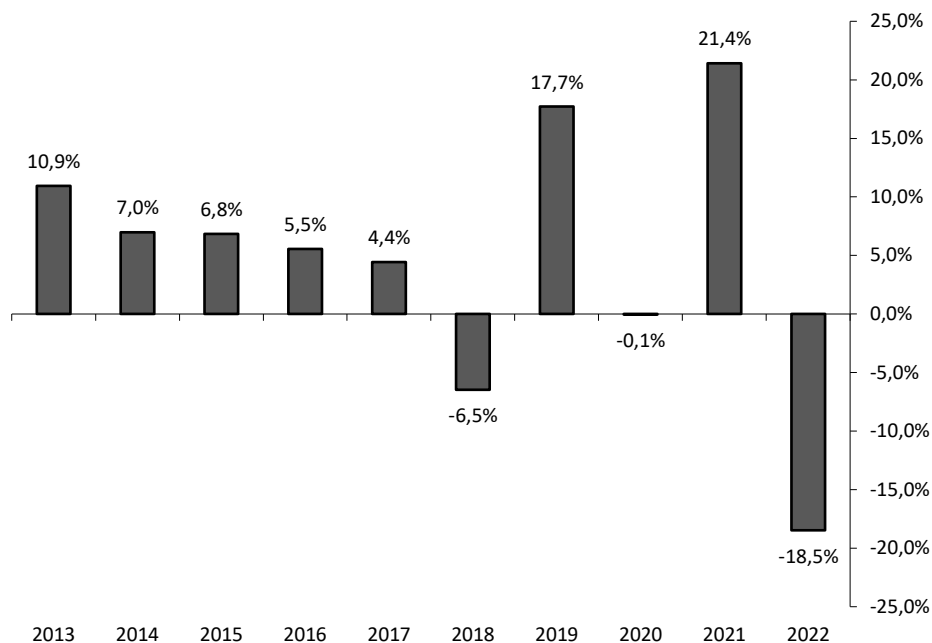
Période	Montants payés et reçus par le fonds en EUR	
	Souscriptions	Remboursements
	Cap.	Cap.
2020	1.335.294,76	2.224.521,56
2021	1.882.645,79	6.767.237,52
2022	1.122.340,06	2.426.928,15

Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période en EUR	
	du fonds	d'une action
		Dis
2020	40.601.378,30	207,89
2021	44.131.421,54	252,43
2022	34.815.467,36	205,79

6.4 Return

Rendement actuariel	1 an 31/12/21-31/12/22	3 ans 31/12/19-31/12/22	5 ans 31/12/17-31/12/22	10 ans 31/12/12-31/12/22
Fonds	-18,48%	-0,36%	1,73%	4,30%

diagramme en bâton des rendements annuels



Rendement annuel du 1/07 au 30/06 de l'année mentionnée.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur base annuelle et sans frais (d'inscription et de remboursement). Les rendements du passé n'offrent aucune garantie pour le futur, et ne tiennent pas comptes de fusions éventuelles.

6.5 Frais

Frais courants: 1,71% relatif à l'exercice 2022.

Le pourcentage calculé ci-dessus se base sur les frais supportés pendant l'exercice.

Les frais suivants ne sont pas repris dans les frais courants (Conformément à l'Annexe C, Section III de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics):

- l'intérêt sur les emprunts ;
- les paiements liés aux instruments financiers dérivés ; La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur ;
- certains avantages tels que les soft commissions.

Fee-sharing :

La rémunération de la commercialisation (gestion commerciale) de 0,57% sera redistribuée partiellement (55/57) aux distributeurs à ratio de la solde exigible de la nombre des parts de leurs clients au fonds par rapport au total du nombre des parts du fonds.

6.6 Notes aux états financiers

Aucune.